



Conseil avant convocation de plainte pour agression physique

Par **tonydu**, le **23/09/2011** à **14:27**

Bonjour,
merci d'avance pour votre compréhension et disponibilité.
Voilà, ma compagne et moi-même sommes convoqués au bureau de police pour connaître notre version de faits.
Cela concerne une plainte déposée contre moi et ma compagne pour agression physique et menace verbale envers notre ancienne voisine.
Considérant ces malheureux échanges violent comme légitime défense, à savoir qu'elle avançait devant ma compagne la main levée, je me suis interposé, elle m'a poussé, je l'ai repoussé et elle est tombée. Une fois relevé, elle m'a foncé dessus, j'ai agrippé son bras que j'ai commencé à tordre pour la maintenir à distance.
Une fois terminé, elle m'a dit que je le regretterai. Nous souhaitions comme notre autre voisine l'a fait auparavant (tentative de la faire tomber dans l'escalier et lettre de menace), poser une main courante mais contrairement à elle qui porte aujourd'hui plainte, nous travaillons et n'avons malheureusement pas que ça à faire.
Tous dans l'immeuble sommes heureux de ne plus l'avoir mais elle continuera à nous déranger apparemment... Ma voisine me dit que je dois faire ressortir la main courante qu'elle a posé contre cette même personne parce qu'elle pourrait porter en notre faveur.
ENfin, ma question est la suivante, devons-nous aller donner notre version des faits seuls ou accompagné d'un avocat?
Avons-nous des moyens, procédures ou autres à mettre en place avant de donner notre version des faits qui pourrait contrer sa plainte illégitime?
Avec ms remerciements anticipés,
Cordialement,

Par **mimi493**, le **23/09/2011** à **14:37**

Chacun donnera sa version, parole contre parole.
Par contre, si le plaignant a été faire

constater des blessures ... d'autant, que vous, vous n'avez pas porté plainte

Par **tonydu**, le **23/09/2011 à 14:39**

Merci mais alors moi, puis-je porter plainte pour agressions physiques, insultes et...rn?rnCela jouera-t-il en ma faveur si je porte moi aussi plainte?rnCdt,

Par **mimi493**, le **23/09/2011 à 14:59**

oui, mais ça jouera moins parce que vous le faites tard, en réponse à sa propre plainte.rnAvez-vous fait constaté des blessures ?rnAvez-vous des témoins (autre que votre femme) pour les insultes ?

Par **tonydu**, le **23/09/2011 à 15:07**

Nous avons deux témoins... Une de nos voisine chez qui l'altercation s'est passée, personne âgée qui dis ne pas se souvenir mais qui est prête à dire que cette personne insultait les gens de l'immeuble. Pour l'autre témoin (encore une voisine) descendu voir ce qui se passait, nous la verrons peut-être ce soir pour échanger sur nos souvenirs (date de 2 mois) et nous verrons si elle souhaite confirmer que la plaignante a été la première à me pousser. rnLa main courante posée il y a un an par notre autre voisine faisait déjà état d'insultes.rnNous ne souhaitons pas nous engager dans une plainte mais une simple main courante de notre part nous permettrait-elle de nous protéger un minimum?rnCdt,

Par **tonydu**, le **23/09/2011 à 15:11**

Pardon, j'ai oublié de répondre à la question sur des blessures constatées. NON, j'ai juste été poussé et je n'ai pas eu de blessures mais connaissant la plaignante, elle aura été capable de faire constater peut-être une blessure suite à son bras que je tenais pour la maintenir éloignée (même si nous l'avons aperçu le lendemain et les jours suivants sur son vélo...eh oui malheureusement elle a retrouvé un appartement à 200m de chez nous...).rnBien à vous
lirernCdt,

Par **mimi493**, le **23/09/2011 à 15:53**

une main courante ne sert à RIEN, c'est la nouvelle mode pour faire baisser les stats de la délinquance, c'est tout